



## Règlement particulier du 28ème tournoi de Massy 01 et 02 Décembre 2018

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

### Article 1 : généralités

---

Le tournoi est autorisé sous le numéro ..... et sous le nom 28<sup>ème</sup> tournoi de Massy. Le tournoi est inscrit dans la catégorie standard et se déroulera le 01 et 02 décembre 2018 au Gymnase Villaine situé 15 Rue Georges Mandel 91300 Massy sur 7 terrains.

- 1.1 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- 1.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.3 Le juge arbitre est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel. Le Juge arbitre de la compétition est : Stephane PICAULT.

### Article 2 : série et tableaux

---

- 2.1 Tous les tableaux proposés seront en poules. L'organisation se réserve le droit de modifier le mode de tableau en cas d'insuffisance de joueurs dans un tableau. Les tableaux suivants sont proposés dans le tournoi : **Simple Homme, Simple dame, Double hommes, double dames et double mixte** dans les séries **R4/R5/R6, D7/D8, D9/P**.
- 2.2 **Les DMx se dérouleront intégralement le dimanche.**
- 2.3 Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits sinon le comité se réserve le droit de grouper avec la série supérieure. **De plus, en cas d'inscriptions inférieures à 8 le tableau se jouera obligatoirement avec une poule unique ou une phase de poule suivie d'un tableau à élimination directe**

### Article 3 : Inscriptions

---

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 09 novembre 2018**. Les classements ET les CPPH seront pris en compte à cette date.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **Vendredi 16 novembre 2018**.
- 3.3 **Les inscriptions sont limitées à 2 tableaux.**

- 3.4 Les inscriptions se feront par courrier et seront à régler par chèque à l'ordre de Mas Badminton. Les inscriptions seront acceptées uniquement par courrier avec la feuille inscription et le règlement. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou mail.  
Adresse postale pour les inscriptions :
- MAS BADMINTON  
Tournoi de MASSY  
15 Rue Georges Mandel  
91300 Massy*
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en mode **Standard**, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, le cachet de la poste faisant foi.
- 3.6 **Les frais d'inscription s'élèvent à 15€ (13 +2) pour 1 tableau, 20€ (18 + 2) pour 2 tableaux.**  
**Les 2 euros correspondent au prélèvement de FFBaD sur les droits d'inscription aux compétitions.**
- 3.7 Les joueurs classés dans diverses séries joueront dans les tableaux correspondants à leur classement à J-30 sauf s'ils décident de se surclasser.
- 3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et/ou le dimanche de 8h00 à 19h00.
- 3.9 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.
- 3.10 En cas de changement de classement, le joueur sera automatiquement reclassé dans la bonne série selon l'ordre de réception de son inscription, le cas échéant certains joueurs inscrits après pourraient ainsi se retrouver en liste d'attente.

## Article 4 : forfaits

---

- 4.1 **Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera et postera, dans les délais impartis, les pièces justificatives et la fiche de renseignement, à la Ligue Ile de France de Badminton.**
- 4.2 Les forfaits devront être confirmés à l'organisateur par écrit (mail ou courrier). Tout forfait arrivant après tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif (médical ou professionnel).
- 4.3 Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

## Article 5 : déroulement

---

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription.
- 5.2 **Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.** En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Les matches peuvent être jusqu'à **une heure** avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).
- 5.4 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

- 5.5 Le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, officiels d'équipe et officiels techniques seront appliqués pendant le tournoi.
- 5.6 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.7 Le volant officiel de la compétition est le Victor Gold. Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs/paires **exceptés pour les finales où ils seront fournis**.
- 5.8 Le temps minimum de repos entre deux matches sera de **20 minutes** minimum.
- 5.9 Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match.
- 5.10 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- 5.11 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitres, les arbitres (ou faisant office), les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par juge arbitre.
- 5.12 Les matches seront auto arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
- 5.13 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.
- 5.14 Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
- 5.15 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
- 5.16 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
- 5.17 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- 5.18 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.